



Déclaration liminaire du Snec CFTC au CCM - 14 décembre 2020 -

Mme la directrice générale,
M. le chef de l'enseignement technique agricole
Mme la cheffe du bureau de l'enseignement privé
Mesdames et messieurs les membres du comité consultatif ministériel,

2020 a été une année épineuse.

La crise sanitaire a rendu compliqué l'exercice du métier d'enseignant. La plupart des professeurs se sont pourtant adaptés à la pédagogie à distance. S'ils en ont retiré des expériences innovantes, ils ont acquis la conviction que pour nos élèves en difficultés d'apprentissage, le face-à-face est irremplaçable.

Cette crise a rendu difficile les recrutements et les effectifs étaient en baisse en septembre 2020. Le Snec-CFTC regrette qu'en cette année particulièrement noire, le gouvernement n'ait pas maintenu le nombre d'emplois dans les lycées agricoles. Les suppressions vont continuer à fragiliser notre système éducatif alors qu'il a besoin d'être stabilisé. Psychologiquement, les équipes auraient eu besoin qu'il n'y ait AUCUNE ANNONCE DE PERTE de postes cette année.

Toutefois, nous accueillons favorablement l'engagement de M. Denormandie, ministre de l'Agriculture, à mobiliser 10,2M€ pour aider les 129 établissements que la crise sanitaire a mis en grande difficulté financière.

Dans ce contexte tendu, l'année s'achève sur une avancée pour les agents de catégorie 3. Nous remercions les services de la DGER qui ont contribué à la promulgation du décret relatif à la mise en place de nouvelles listes d'aptitude exceptionnelles. Ces listes permettront à environ 1200 agents de catégorie 3 d'être reclassés en catégorie 2 ou 4.

Le Snec-CFTC ne perd nonobstant pas de vue qu'un plan pérenne de requalification serait nécessaire si nous ne voulons pas nous retrouver confrontés à la même situation, à moyen terme.

Parmi les perspectives positives, la possibilité d'attribution d'un forfait mobilité durable pour les agents qui se déplacent en cycle ou en covoiturage a tout son sens au sein d'un Ministère où l'enseignement sensibilise à produire et à consommer autrement.

La dernière mesure du plan de revalorisation des catégories 3, à savoir l'augmentation de leur grille indiciaire à un niveau égal à celle des ACEN de l'enseignement agricole public est vivement attendue. Le Snec-CFTC sera attentif à sa mise en œuvre en 2021.

La prime d'équipement informatique doit absolument concerner les documentalistes. Leur statut d'enseignants-documentalistes nécessite qu'ils acquièrent, comme tous les professeurs, des moyens multimédias pour préparer et dispenser leur cours. C'est une question d'équité.

Enfin, alors que le décret vient d'être publié par le MENJS pour les maîtres contractuels, nous demandons que LA POSSIBILITE DE RUPTURE CONVENTIONNELLE EXISTE pour les agents contractuels relevant du MAA. Nous vous demandons d'en faire une priorité dans les chantiers qui seront entamés en 2021. Les enseignants contractuels des établissements agricoles privés ont plus que jamais besoin de sentir qu'ils ont les mêmes droits que tous les salariés de France.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élues Snec-CFTC au CCM,
Annie Toudic et Estelle Claverie